

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-34

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.

COMMUNES de : COMBEROUGER, COMMUNAUTE de MONTAUBAN et des
TROIS RIVIERES, SAINT ETIENNE DE TULMONT

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaigu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont rattachés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE
DE CONTRAT DE PAYS ou d'AGGLOMERATION**

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	PROPOSITION DE SUBVENTION
1) COMBEROUGER Aménagement tranche 1 : parvis, tour de l'église et abords de la cantine. <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 2 -	147 120	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
2) SAINT NAUPHARY Maîtrise d'ouvrage : Communaute de Montauban et des trois Rivières Aménagement de la place de St Nauphary – 2ème tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat d'agglomération de Montauban – année 2 -	122 867	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
3) SAINT ETIENNE DE TULMONT Aménagement du coeur de village – 1ère phase - <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy – année 2	195 000	150 000 x 20% = <u>30 000 €</u>
TOTAL : 78 800 €		

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007.....**600 000 €**
Engagé à la commission permanente de ce jour.....**78 800 €**
Disponible..... **521 200 €**

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mars 2007

CP 07/03-34

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.**

COMMUNES de : COMBEROUGER, COMMUNAUTE de MONTAUBAN et des
TROIS RIVIERES, SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation
d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 78 800 € :

demandes présentées dans le cadre de contrat de pays ou d'agglomération

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) COMBEROUGER Aménagement tranche 1 : parvis, tour de l'église et abords de la cantine. <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 2 -	147 120	$122\ 000 \times 20\%$ $= \underline{\underline{24\ 400\ €}}$
2) SAINT NAUPHARY Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Montauban et des trois Rivières Aménagement de la place de St Nauphary – 2ème tranche <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat d'agglomération de Montauban – année 2 -	122 867	$122\ 000 \times 20\%$ $= \underline{\underline{24\ 400\ €}}$
3) SAINT ETIENNE DE TULMONT Aménagement du coeur de village – 1ère phase - <u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Midi Quercy – année 2	195 000	$150\ 000 \times 20\%$ $= \underline{\underline{30\ 000\ €}}$
TOTAL : 78 800 €		

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,